

Ministere de la Communauté française

Département de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale, de
l'enseignement à distance et des
allocations et prêts d'études.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1040 Bruxelles, le 15 Jan 98
Rue de la Science, 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2097

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : INITIATION AUX TECHNIQUES DE REPARATION DANS LE BATIMENT
POUR OUVRIER COMMUNAL - CONVENTION
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE
QUALIFICATION
Code Référence : 351001U12X1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,


G. Schmit

Code de l'unité de formation : (3) 351001412x1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (4)	<u>Code U</u> (2) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Travaux pratiques d'électricité et méthode	PP	L	20
Travaux pratiques en installations sanitaires et méthode	PP	L	20
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	0
		Total des périodes	40

✓

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant de 8.01.1998

[Signature]
J. Drey
Inspecteur

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

[Signature]

COORDONATEUR
ASPI. COORD.

9 JAN 1998

Date :

Signature :

**UNITE DE FORMATION : INITIATION AUX TECHNIQUES DE REPARATION
DANS LE BATIMENT POUR OUVRIER
COMMUNAL - CONVENTION.**

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7, § 1^{er} et 2^{ème} du décret, l'unité de formation devra :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation doit permettre de développer chez l'étudiant des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être qui lui permettront, de manière autonome, de réaliser les petites réparations qui s'imposent dans les bâtiments, en respectant les modes opératoires et les règles de sécurité et d'hygiène, tant dans le domaine de l'électricité que de la peinture ou des matériaux de construction.

**UNITE DE FORMATION : INITIATION AUX TECHNIQUES DE REPARATION
DANS LE BATIMENT POUR OUVRIER
COMMUNAL - CONVENTION.**

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités.

1.1. EN FRANÇAIS

L'élève doit être capable de :

- **Lire et comprendre** un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :
 - ⇒ lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
 - ⇒ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites.
- **S'exprimer oralement et par écrit :**

Produire des énoncés variés (informatifs, narratifs) au message simple mais clair

 - ⇒ A l'oral, le débit sera fluide, la prononciation correcte.
 - ⇒ L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation (. : ?), les majuscules ; l'écriture sera lisible.

1.2. EN MATHEMATIQUE

L'élève doit être capable de :

- Maîtriser le système de numération en base 10 ;
- Opérer sur les nombres naturels entiers (addition, soustraction, multiplication et division) ;
- Calculer les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
- Reconnaître et différencier les solides et les figures planes simples ;
- Reconnaître et différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité.

2. Titre exigés

Le certificat d'études de base. En outre, l'accès à la formation est réservé aux personnes étant ouvrier communal depuis plus de trois ans, ayant la pratique usuelle d'un multimètre et des principaux outils liés aux techniques de réparation dans le bâtiment.

**UNITE DE FORMATION : INITIATION AUX TECHNIQUES DE REPARATION
DANS LE BATIMENT POUR OUVRIER
COMMUNAL - CONVENTION.**

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES
OU LE REGROUPEMENT**

Pas de recommandations particulières.

**UNITE DE FORMATION : INITIATION AUX TECHNIQUES DE REPARATION
DANS LE BATIMENT POUR OUVRIER
COMMUNAL - CONVENTION**

PROGRAMME - CAHIER DES CHARGES

1. Travaux pratiques d'électricité

L'étudiant sera capable de :

- Prendre conscience du rôle et de la nécessité des différentes protections individuelles et collectives (casque, lunettes, masque, chaussures de sécurité, garants, ...);
- Citer les règles de sécurité élémentaires lors de l'utilisation des échelles et échafaudages (rôle primordial des contreventements);
- Justifier de la nécessité de la mise à la terre;
- Différencier foreuse, foreuse percuteuse, marteau perforateur, et donner des exemples d'utilisation de chacun d'eux;
- Utiliser correctement ces différents outils en choisissant les forets adéquats et les vitesses de rotation optimales;
- Différencier tension - intensité - puissance (W, kW) - énergie (kWh);
- Différencier les principaux types de câbles en donnant quelques applications de chacun d'eux;
- Utiliser correctement un multimètre (mesure d'une tension et d'une résistance);
- Différencier fusible automatique et interrupteur différentiel;
- Décrire les risques relatifs au «pontage» d'un fusible;
- Déterminer la section des conducteurs en fonction de la puissance absorbée par le récepteur et adapter éventuellement les protections.

Dans le respect de la réglementation en vigueur, l'étudiant sera capable de :

- Réaliser un prolongateur simple;
- Installer une prise de courant (VOB et/ou VVB) au départ d'une boîte de dérivation existante;
- Installer un point lumineux simple allumage (VOB et/ou VVB) au départ d'une boîte de dérivation existante).

De plus, en respectant les proportions qu'exige la «règle de l'art» et/ou celles imposées par le fabricant, l'étudiant sera capable de :

- Préparer un mortier en vue de la réfection d'un mur nécessitant la pose d'un tas de 10 briques entières;
- De réaliser cette réfection en choisissant l'outillage adéquat;
- De réaliser la réfection d'une cavité dans un sol de béton en ayant préalablement prévu un pont d'adhérence;
- Réparer une dégradation sur un mur plafonné (saignée de ± 10 mm de profondeur);
- Réaliser une fixation nécessitant deux points d'ancrage au moyen de chevilles et vis (choix du type de chevilles, diamètre de celles-ci, dimension et type de vis);

- Citer les précautions à prendre lors de l'utilisation des meuleuses d'angle (garant - respect des vitesses de rotation maximale des disques - disques pour métaux, pour la pierre) ;
- Réaliser une saignée dans une paroi en briques en respectant une largeur imposée ;
- Ebarber les chants d'une pièce métallique.
-

2. Travaux pratiques d'installations sanitaires et méthode

L'étudiant sera capable de :

- Couper et cintrer un tuyau de cuivre (diamètre 10, 12 et 15 mm) ;
- Monter correctement un raccord bicône ;
- Préparer l'extrémité d'un tuyau de cuivre et un raccord en vue d'une liaison par soudage ;
- Réaliser le soudage de l'ensemble ;
- Raccorder un robinet d'évier au moyen d'un tuyau flexible ;
- Remplacer le joint d'un robinet simple service ;
- Couper et fileter un tuyau en acier galvanisé (diamètre 1/2" et 3/4") ;
- Placer un raccord galvanisé à l'aide de chanvre et/ou de Téflon ;
- Expliquer les risques de l'insertion d'un tuyau de cuivre dans une installation en acier galvanisé ;
- Remplacer un siphon orientable (type P ou S) sur un évier ;
- Réaliser par collage une évacuation simple comprenant deux coudes à l'aide de tuyaux en polypropylène.

De plus, l'étudiant sera capable d'assurer la finition des travaux :

- Identifier les produits toxiques (thinner - acétone - white spirit ...)
- Enoncer les règles de sécurité quant à leur utilisation (ventilation - contact avec la peau et les muqueuses - types de récipients - étiquetage) ;
- Utiliser un décapeur thermique en respectant les règles de sécurité ;
- Choisir une ponceuse adaptée au travail à réaliser ;
- Préparer un panneau plan en bois pré-peint devant recevoir une peinture de finition ;
- Choisir l'outillage adéquat pour réaliser ce travail (rouleau - pinceau) ;
- Appliquer la couche de finition (le type de peinture est imposé) en respectant les directives de mise en œuvre et les précautions prescrites par le fabricant ;
- Nettoyer l'outillage.

**UNITE DE FORMATION : INITIATION AUX TECHNIQUES DE REPARATION
DANS LE BATIMENT POUR OUVRIER
COMMUNAL - CONVENTION.**

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES.

L'étudiant sera capable de réaliser un travail comprenant, par exemple et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène :

◆ Ensemble opérationnel 1

- le percement d'un mur plafonné pour le passage d'un conducteur électrique ;
- l'installation d'un point lumineux avec interrupteur, fixation et branchement ;
- réparation du percement avec remplacement d'une demi-brique ;
- réparation du plafonnage ;
- finition du travail, y compris la peinture.

Pour la détermination du degré de maîtrise, on appréciera dans quelle mesure la démarche suivie débouche sur une réalisation qui respecte l'énoncé et le niveau d'autonomie atteint.

◆ Ensemble opérationnel 2

- identification du trajet d'une évacuation d'eaux usées qui fuit;
- rainurage et descellement de ladite conduite;
- réparation à l'aide des matériaux usuels, avec remplacement éventuel d'un segment;
- remise en place et remplacement des briques détruites sur la longueur de la saignée;
- réparation du plafonnage;
- finition du travail, y compris la peinture.

Pour la détermination du degré de maîtrise, on appréciera dans quelle mesure la démarche suivie débouche sur une réalisation qui respecte l'énoncé et le niveau d'autonomie atteint.

**UNITE DE FORMATION : INITIATION AUX TECHNIQUES DE REPARATION
DANS LE BATIMENT POUR OUVRIER
COMMUNAL - CONVENTION.**

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS.

Un enseignant pour la partie électricité.
Un enseignant pour la partie sanitaire.